258. Dimanche 26 Octobre 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
pour un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois trois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris ; cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAUX DE LA RÉDACTION, à La Haye, Large Noordstraat, derrière le Prinsegracht (N. 258).

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, Libraire, Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction du Journal.

LA HAYE, 24 Octobre.

STATISTIQUE DU ROYAUME. (1)

D'APRÈS LES RAPPORTS DES ÉTATS-PROVINCIAUX PUBLIÉS EN JUILLET 1845.

II. Situation de la population.

Dénombrement. Etat sanitaire.

Les rapports sur le mouvement de la population dans les diverses provinces du royaume ne sont pas tous entrés dans les mêmes détails. Dans quelques-uns nous avons trouvé le chiffre des membres de chaque communion religieuse, dans d'autres des renseignements fort étendus sur le nombre des étrangers qui sont venus se fixer dans le pays, et sur le déplacement des habitants passés dans une autre province. Divers Etats-Provinciaux ont fourni des tableaux comparatifs de naissances et de décès à différentes époques de l'année ou de la vie, et d'autres se sont bornés à donner un relevé général de la population sans indication du nombre des habitants des villes et des campagnes. — La province d'Utrecht a négligé d'indiquer si la population s'était accrue ou avait diminué durant cette période.

ÉTAT DES NAISSANCES, DÉCÈS, MARIAGES ET DIVORCES EN 1844.

	Naissances. Villes. Légitim.	Villes. Illégitim.	Campagnes. Légitim.	Campagnes. Illégitim.	Total.
Brabant-Septentrional.	2895	154	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gueldre	3085	230	9823	288	11681
Hollande-Méridionale	10343	1128	10829	424	22724
Hollande-Septentrionale.	10057	1065	6391	158	17671
Zélande	[illegible]	115	—	164	6255
Utrecht.	2201	200	2603	83	5177
Frise.	2093	131	6141	162	8532
Overyssel	—	—	—	—	6862 (1)
Groningue	—	—	—	—	6525
Drenthe	—	—	—	—	2659
Limbourg	1483	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total					106644

	Décès. Villes.	Campag.	Tot.	Plus de naiss. que de décès.	Mariag.	Divorces.
Brabant-Sept.	1740	6419	3159	3684	2476	0
Gueldre	2249	5438	7687	4234	2698	1
Hollande-Mérid.	9015	7458	16473	6251	4292	11
Hollande-Sept.	9527	4152	13979	3692	3887	17
Zélande	—	—	5052	1203	1244	2
Utrecht.	1847	1773	3620	1557	1097	0
Frise.	—	—	5124	3408	1999	4
Overyssel	—	—	4761	2101	1429	1
Groningue	—	—	4095	2429	1471	2
Drenthe	—	—	1697	962	556	0
Limbourg	1127	3409	4536	1940	1331	0
			75182	31461	22281	88

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

POPULATION AU 1er JANVIER 1845.

	Dans les villes.	Dans les campagnes.	Total.	En plus qu'au 1er janv. 1844.
Brabant-Septentrional...	75,782	310,779	386,561	3852
Gueldre.....	93,532	269,603	363,135	4104
Hollande-Méridionale....	289,583	263,813	553,396	6381
Hollande-Septentrionale	293,491	167,608	460,099	3779
Zélande.....	45,980	109,169	155,149	516
Utrecht.....	—	—	151,663	—
Frise.....	—	—	241,561	3449
Overyssel.....	—	—	209,339	2192
Groningue.....	—	—	187,146	2527
Drenthe.....	—	—	79,110	256
Limbourg.....	46,079	150,565	196,644	1162
Total			2,903,753	28218

Les rapports des Etats-Provinciaux de Groningue, de la Hollande-Méridionale et d'Utrecht, ont compris dans la population qu'ils indiquent le chiffre des militaires en garnison et celui des prisonniers. Ceux des Etats-Provinciaux de Zélande, du Brabant-Septentrional et du Limbourg annoncent qu'ils ne se sont point occupés du dénombrement des militaires et des prisonniers. Les autres se taisent sur ce point.

Nous nous livrerons à des considérations trop étendues sur cette statistique générale et qui ne sauraient trouver ici leur place, lorsque nous signalerons les causes qui ont produit cette différence entre le chiffre du dénombrement de la population, celui de 28,218 indiqué dans le premier tableau, et celui des naissances excédant les décès dans une forte proportion, et représenté dans le second tableau par le nombre de 31,461. La cause de cette différence provient du mouvement de déplacement qui s'est opéré parmi les habitants, soit qu'ils aient passé d'une province dans une autre, ou du départ de quelques-uns pour d'autres pays et de l'arrivée d'étrangers dans le royaume. En effet, on remarque que dans sept provinces la population s'est augmentée d'un chiffre plus élevé que celui de l'excédant ordinaire des naissances sur les décès. Pour la province d'Utrecht, faute de renseignements, il n'a pas été possible d'établir une comparaison. Dans les provinces de Zélande, de Drenthe et de Limbourg, l'augmentation qui résulte de l'excédant des naissances a surpassé en plus ou moins l'augmentation ordinaire, et ainsi le nombre des habitants qui ont quitté la province a été plus grand que celui des étrangers qui sont venus s'y fixer, aussi remarque-t-on qu'en Zélande l'émigration s'accroît de plus en plus. Le rapport des états de Drenthe attribue cette différence à une diminution de 1,013 personnes dans la population des colonies de la société de bienfaisance à Veenhuizen, principalement par suite des nouvelles dispositions prises à l'égard des indigents qu'on envoyait dans ces colonies de bienfaisance. Dans le rapport des états du Limbourg on ne trouve aucune indication à ce sujet. De la différence entre ces deux sommes totales (31,461 et 28,218) il faut conclure que 3,240 personnes ont plutôt cessé d'habiter le pays, qu'elles ne sont venues de l'étranger, surtout si nous admettons que la population soit restée stationnaire dans la province d'Utrecht.

L'état sanitaire de la population durant l'année 1844 a été dans toutes les provinces très-satisfaisant. Des maladies contagieuses se sont seulement déclarées dans quelques communes; la petite vérole, la rougeole, la fièvre scarlatine n'ont été, à quelques exceptions près, ni trop générales, ni trop intenses. Les exceptions ont eu lieu surtout à Urk (Hollande-Septentrionale), Ter Heyde (Hollande-Méridionale), Bunschoten (Utrecht). La vaccine a reçu cette année un grand développement, ainsi que l'indique le tableau suivant. Cependant on continue à se plaindre généralement de cet esprit de prévention contre la vaccine qui règne surtout dans les basses classes, et qui provient d'un principe religieux. A cette cause il faut aussi ajouter le manque de zèle de la part de quelques hommes de l'art.

ÉTAT DES PERSONNES VACCINÉES DURANT L'ANNÉE 1844.

	Vaccin. gratis.	Plus qu'en 1843.	Moins qu'en 1843.
Brabant-Septentrional.	5560	3659	3027
Gueldre	11194	8947	3025
Hollande-Méridionale	10950	7330	?
Holl.-Sept. ressort. Harlem	8384	5375	4143
Zélande.	3045	2149	382
Utrecht	3183	2317	137
Frise.	5442	2536	1237
Overyssel	5818	4748	2261
Groningue	4792	3022	2283
Drenthe	1745	?	— 455
Limbourg	3462	2578	1248

On voit par ce relevé que comparativement à l'année dernière, le développement de la vaccine n'a pas été en général très-considérable, tandis que dans quelques provinces il a été fort remarquable. En comparant le chiffre des naissances on reconnaît que l'emploi de ce remède préservatif est bien loin d'avoir reçu l'application qu'on devrait espérer. Le rapport des états de Drenthe se plaint surtout du peu de zèle des vaccinateurs dans les communes et indique en même temps les moyens qu'il faudrait employer pour y remédier. Dans la colonie de la Société de Bienfaisance à Veenhuizen, on a vacciné 1,600 personnes, ce chiffre n'est pas compris dans le tableau ci-dessus. Le rapport de la Hollande-Septentrionale, qui ne donne que le chiffre des personnes vaccinées dans le ressort de Harlem, se plaint que la vaccine soit aussi négligée parmi les habitants du ressort d'Amsterdam.

Comme dernier document sur la situation de la population, nous donnons le tableau suivant formé d'après les rapports sur la milice nationale.

	Miliciens inscrits.	Maximum de pour 100 effectifs inscrits.	Volontaires.	Remplaçants.	Exemptés.
Brabant-Sept.	3857	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1968
Gueldre.	?	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1187
Holl.-Mérid.	?	[illegible]	46	[illegible]	1797
Holl.-Sept.	?	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1431
Zélande.	?	[illegible]	40	?	504
Utrecht.	?	[illegible]	—	?	467
Frise.	2187	750	45	782	775
Overyssel	?	666	24	680	677
Groningue.	1573	572	40	?	?
Drenthe.	?	246	—	259 (moins)	238
Limbourg	?	636	15	[illegible]	638

L'irrégularité des renseignements que nous avons consultés nous a empêché de compléter nos indications, ainsi que nous l'aurions désiré.

(*La suite prochainement.*)

Voici le texte du projet de loi relatif à l'encouragement de l'importation des substances alimentaires, présenté hier aux Etats-Généraux.

NOUS, GUILLAUME II, etc.

Ayant pris en considération qu'il est nécessaire d'adopter des mesures pour remédier à la calamité causée par la mauvaise récolte des pommes de terre;

Ayant encore pris en considération que les mesures à adopter doivent être de nature à encourager l'importation de substances alimentaires, sans entraver le libre mouvement de commerce;

Vu notre arrêté du 14 septembre dernier, n. 2 de la loi du 19 juin 1846; avec cause notre conseil d'état entendu et de commun accord avec nos Etats-Généraux, avons statué comme nous statuons par les présents:

---

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Feuilleton du Journal de La Haye. 26 Oct. 1845.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

Marseille. — L'arrivée.

Le 24 février 1815, la vigie de Notre-Dame-de-la Garde signala le trois-mâts *Pharaon*, venant de Smyrne, Trieste et Naples.

Comme d'habitude un pilote côtier partit aussitôt du port, rasa le château d'If, et alla aborder le navire entre le cap de Morgion et l'île de Rion.

Aussitôt, comme d'habitude encore, la plate-forme du fort Saint-Jean s'était couverte de curieux; car c'est toujours une grande affaire à Marseille, que l'arrivée d'un bâtiment, surtout quand ce bâtiment, comme *le Pharaon*, a été construit, gréé, armé sur les chantiers de la vieille Phocée, et appartient à un armateur de la ville.

Cependant ce bâtiment s'avançait; il avait heureusement franchi le détroit que quelque secousse volcanique a creusé entre l'île de Calasareigne et l'île de Jaros, et avait doublé Pomègue, et il s'avançait sous ses trois huniers, son grand foc et sa brigantine, mais si lentement et d'une allure si triste, que les curieux, avec cet instinct qui pressent un malheur, se demandaient quel accident pouvait être arrivé à bord. Néanmoins les experts en navigation reconnaissaient que si un accident était arrivé, ce ne pouvait être au bâtiment lui-même; car il s'avançait dans toutes les conditions d'un navire parfaitement gouverné, son ancre était en mouillage, ses haubans de beaupré décrochés; et près du pilote, qui s'apprêtait à diriger *le Pharaon* par l'étroite entrée du port de Marseille, était un jeune homme au geste rapide et à l'œil actif, qui surveillait chaque mouvement du navire et répétait chaque ordre du pilote.

La vague inquiétude qui planait sur la foule avait particulièrement atteint un des spectateurs de l'esplanade de Saint-Jean, de sorte qu'il ne put attendre l'accostage du bâtiment dans le port; il sauta dans une petite barque et ordonna de ramer au-devant du *Pharaon*, qu'il atteignit en face de l'anse de la Réserve.

En voyant venir cet homme, le jeune marin quitta son poste à côté du pilote et vint, le chapeau à la main, s'appuyer à la muraille du bâtiment.

C'était un jeune homme de dix-huit à vingt ans, grand, svelte, avec de beaux yeux noirs et des cheveux d'ébène; il y avait dans toute sa personne cet air de calme et de résolution particulier aux hommes habitués depuis leur enfance à lutter avec le danger.

— Ah! c'est vous, Dantès! cria l'homme à la barque, qui est-il donc arrivé, et pourquoi cet air de tristesse répandu sur tout votre bord?

— Un grand malheur, M. Morrel! répondit le jeune homme, un grand malheur, pour moi surtout: à la hauteur de Civita Vecchia, nous avons perdu ce brave capitaine Leclère.

— Et le chargement? demanda vivement l'armateur.

— Il est arrivé à bon port, M. Morrel, et je crois que vous serez content sous ce rapport; mais ce pauvre capitaine Leclère...

— Que lui est-il donc arrivé, demanda l'armateur d'un air visiblement soulagé, que lui est-il donc arrivé, à ce brave capitaine?

— Il est mort.

— Tombé à la mer?

— Non, monsieur; mort d'une fièvre cérébrale, au milieu d'horribles souffrances. Puis, se retournant vers ses hommes:

— Holà hé! dit-il, chacun à son poste pour le mouillage!

L'équipage obéit. Au même instant, les huit ou dix matelots qui le composaient s'élancèrent, les uns sur les écoutes, les autres sur les bras, les autres aux drisses, les autres aux ballebas des focs, enfin les autres aux cargues des voiles.

Le jeune marin jeta un coup-d'œil sondeur sur ce commencement de manœuvre, et, voyant que ses ordres allaient s'exécuter, il revint à son interlocuteur.

— Et comment ce malheur est-il donc arrivé, continua l'armateur, reprenant la conversation où le jeune marin l'avait quittée.

— Mon Dieu, monsieur! de la façon la plus imprévue: après une longue conversation avec le commandant du port, le capitaine Leclère quitta Naples fort agité; au bout de vingt-quatre heures la fièvre le prit, trois jours après il était mort.

Nous lui avons fait les funérailles ordinaires, et il repose décemment enveloppé dans un hamac, avec un boulet de trente-six aux pieds et un à la tête, à la hauteur de l'île del Giglio. Nous rapportons à sa veuve sa croix d'honneur et son épée. C'était bien la peine, dans un double jeune homme avec du courage, de faire dans la guerre aux Anglais pour en arriver à mourir comme tout le monde dans son lit.

— Dame! que voulez-vous, matelot, répondit l'armateur, qui paraissait se consoler de plus en plus, nous sommes tous mortels, et il faut bien que les anciens fassent place aux nouveaux; sans cela, il n'y aurait pas d'avancement; et du moment que vous m'assurez que la cargaison...

— Est en bon état, M. Morrel, je vous en réponds. Voici un voyage que je vous donne le conseil de ne point escompter pour 25,000 fr. de bénéfice.

Puis, comme on venait de dépasser la dernière bouée, il cria sur toutes les voiles de huner, fit signe à un homme jeune encore qui était debout à l'arrière, et qui s'approcha avec plus de rapidité que sur un bâtiment de guerre.

— Range et cargue partout.

Au dernier commandement, toutes les voiles abaissées, et le navire avança d'une façon presque insensible, ne marchant plus que par son impulsion donnée.

— Et maintenant, si vous voulez monter, M. Morrel, dit Dantès, à votre impatience de l'armateur, voici votre comptable. Il vous remettra le livre de la cabine, et qui vous donnera tous les renseignements que vous pourrez désirer. Quant à moi, il faut que je veille au mouillage et que je mette le navire en deuil.

L'armateur ne se le fit pas dire deux fois. Il saisit un cabestan que lui jeta Dantès, et avec une dextérité qui eût fait honneur à un homme de mer, il gravit les échelons cloués sur le franc-rebordi du bâtiment, tandis que celui-ci, retournant à son poste de second, cédait la consigne à celui qu'il avait annoncé sous le nom de Danglars, et qui, sortant de sa cabine, s'avançait effectivement au-devant de l'armateur.

Le nouveau venu était un homme de vingt à vingt-six ans, d'une figure assez sombre, obséquieux envers ses supérieurs, insolent envers ses subordonnés; aussi, outre son impopularité comptable, qui est toujours un motif de répulsion pour les matelots, était-il généralement aussi mal vu de l'équipage qu'Edmond Dantès, au contraire, en était aimé.

— Eh bien, M. Morrel, dit Danglars, vous savez déjà le malheur, n'est-ce pas?

— Oui, oui, pauvre capitaine Leclère! C'était un brave et honnête homme!

Art. 1er. Le taux des droits d'entrée sur les *pommes de terre*, *l'orge*, le *riz*, les *fèves*, *pois* et *lentilles*, *gruau*, *orge mondé* et *farine*, reste jusqu'au 1er juin 1846, tel qu'il a été fixé par notre arrêté du 14 septembre dernier, savoir :

Pommes de terre, 5 cents les 10 rasières.

Orge et riz, 1 cent les 100 livres.

Fèves, pois et lentilles, 10 cents par last.

Gruau et orge mondé, fl. 3 les 100 livres.

Farine, fl. 5 les 100 livres.

Art. 2. Jusqu'au 1er juin 1846, le taux des droits d'entrée sur le *froment*, le *seigle*, le *sarrasin*, l'*orge*, l'*avoine* et l'*épeautre*, est fixé au *minimum* des droits fixés pour ces espèces de céréales, par la loi du 29 décembre 1835.

Art. 3. Nous nous réservons de diminuer encore davantage les droits sur lesdenrées désignées dans les articles ci-dessus, et même au besoin de les supprimer à l'entrée jusqu'au 1 juin prochain.

Art. 4. La présente loi entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Finances coloniales.

Nous avons annoncé hier que le gouvernement a communiqué à la Seconde Chambre des Etats-Généraux différents projets de loi, entr'autres celui relatif à l'emploi de l'excédant des finances coloniales, qui doit, suivant l'art. 59 de la Loi Fondamentale, être réglé par la loi. Il résulte de ce projet de loi que l'excédant pour l'année 1844 est fixé à la somme de fl. 3,001,151.53½, qui servira à couvrir les dépenses du budget de l'état de cette année.

L'exposé des motifs qui accompagne ce projet de loi fait connaître que les comptes généraux et supplémentaires sur les subsides des colonies pour l'année 1844, tels qu'ils ont été réglés par la commission nommée à cet effet conformément à l'arrêté royal du 29 septembre 1841, et approuvés par un arrêté royal du 1er juillet 1845, porte le total de la somme provenant des ventes des produits coloniaux

à . . . . . fl. 28,330,347.66½

et les autres recettes à 247,972.14

Total des recettes. . . . . fl. 28,578,319.80½

Sur cette somme a été affectée aux dépenses suivantes :

a. Rente et remboursement pour 1843, à la Société de Commerce des Pays-Bas			fl. 2,500,000
b. Restitution à cette même Société pour des versements à la caisse coloniale			» 3,030,034.50
c. A la même Société, le solde du compte d'intérêt courants			» 102,381.21
d. Pour le numéraire d'or et d'argent envoyé aux Indes			» 4,000,000.00
e. Pour différentes marchandises déjà envoyées		fl. 1,915,636.24	
à envoyer encore		» 399,331.76	
			» 2,314,968.00
f. Diverses dépenses coloniales : déjà effectuées .	fl. 2,215,799.02		
encore à faire		fl. 27,122.19	
g. Subside des Indes-Occidentales : déjà payés . .	» 309,237.61½		
encore à payer		» 30,762.38½	
h. Pour le remboursement d'une partie des billets de banque de Surinam, conformément à l'arrêté royal du 29 mai 1845			» 600,000.00
i. Subside aux possessions sur la côte de Guinée : déjà payés. . . .	» 59,457.00		
encore à payer		» 15,722.86	
k. Service de remarque sur le Wahal : déjà payés. . . .	» 72,072.52		
à payer encore		rien.	
	fl. 2,655,567.12	fl. 673,617.43½	
			» 3,329,184.55½
l. Rentes des dettes des Indes-Orientales.			» 9,300,000.00
Total des dépenses.			fl. 25,577,168.27

Les recettes s'élèvent à . . . fl. 28,578,319.80½
et les dépenses à . . . . » 25,577,168.27

L'exédant s'élève donc à . . . fl. 3,001,151.53½

laquelle somme a été versée dans la caisse de l'Etat.

Le rendement net de fl. 28,330,347.66½ a été obtenu par la vente des produits suivants :

Café	797,982 90/100	pic. à fl.	0.22½	la ½ liv.	d. P.-B.	fl. 14,032,787.97
Id vendu en 1845	138,817	»	» 0.22½	»	»	2,364,966.46
Sucre.	709,381 85/100	»	» 0.29	1	»	6,195,593.92
Indigo.	11,378 225/1000	»	» 2.96½	»	»	3,364,434.55½
Etain.	24,351	»	» 41.00	les 50	»	1,053,460.58
Id vendu en 1845	375	»	» 42.00	»	»	16,668.49
Noix muscade .	2,645 875/1000	»	» 1.58½	la ½	»	410,765.92
Macis.	1,043 148/1000	»	» 1.55½	»	»	157,040.37
Clous de girofles	745 633/1000	»	» 0.66	»	»	46,499.23½
Canelle.	1,018 610/1000	»	» 1.71	»	»	169,456.25
Savon de musc.	52 068/1000	»	» 0.50	»	»	1,994.46
Thé	2,041 830/1000	»	» 0.73	»	»	103,913.45
Poivre	1,350 01/1000	»	» 0.19½	»	»	13,995.28
Cochenille. . .	318 698/1000	»	» 3.16½	»	»	108,003.70
						fl. 28,039,585.64
Différence en moins des frais fixés par le contrat						fl. 290,762.02½
					Total. . .	fl. 28,330,347.66½

Dans la dernière séance de la Seconde Chambre dont nous avons donné le sommaire dans notre n° d'hier, M. Van Akerlaken, en remettant à son successeur les fonctions de la présidence, a prononcé l'allocution suivante :

Nobles et Puissants Seigneurs,

La tâche qui repose sur moi depuis un an est aujourd'hui accomplie.

Durant cette année je me suis efforcé de diriger nos délibérations avec ordre et impartialité, et chaque fois que j'ai exprimé mes opinions et donné mon avis, je ne l'ai fait que comme membre de cette assemblée.

Heureux si j'ai réussi dans mes efforts, heureux si dans l'accomplissement de la tâche qui m'était imposée, j'ai répondu à votre attente aussi souvent que je me suis réjoui de rencontrer en vous cette bienveillance et cet appui qui m'étaient si nécessaires.

Prêt à quitter cette place, je saisis le besoin, Nobles et Puissants Seigneurs, de vous exprimer ma reconnaissance pour les nombreuses marques de confiance et de sympathie que j'ai reçues de vous et surtout pour ce nouveau témoignage de votre approbation que tant de membres de cette assemblée m'ont dernièrement accordé.

Maintenant j'engage mon honorable successeur à prendre possession de la présidence que je dépose entre ses mains, et je désire bien vivement que votre bienveillant concours lui soit aussi acquis, et qu'à l'expiration de ses fonctions il puisse en quittant le fauteuil de la présidence, éprouver les mêmes sensations, les mêmes sentiments qui m'animent, au moment où je reprends ma place comme simple membre de la Chambre.

M. Bruce, en prenant possession du siége de la présidence, a prononcé les paroles suivantes :

Nobles et Puissants Seigneurs,

Appelé par vos suffrages et le choix du Souverain à la présidence de cette assemblée, j'éprouve le besoin d'exprimer à Vos Nobles Puissances ma vive reconnaissance pour l'honorable distinction qui vient de m'être accordée.

Lorsque l'on a pris part, ainsi que je l'ai fait, aux délibérations les plus importantes et les plus difficiles qui ont occupé cette assemblée durant ces six dernières années, et que, suivant seulement ses propres convictions, on a prêté son concours à ce qui paraissait juste et combattu ce qu'on ne pouvait approuver, on est heureux de voir sa conduite politique sanctionnée par une pareille marque de confiance.

J'y verrai un puissant motif pour continuer à marcher avec calme et fermeté dans une route que nous tous, suivant mon intime conviction, nous devons suivre pour arriver à améliorer notre situation intérieure, à augmenter le bien-être général dont dépend le salut de la patrie.

Dans ces dernières années nous avons traité des questions difficiles; les nombreux rapports émanés de la Chambre témoignent des soins et du temps consacrés à l'examen des intérêts publics, et durant cette époque, — quel esprit impartial ne le reconnaîtra avec nous? — beaucoup de bien a été accompli; mais toutes les difficultés ne sont pas aplanies, il est encore bien des choses qui réclament ou des changements ou des améliorations.

Sans doute que dans cette session les questions les plus importantes et les plus délicates, seront soumises à vos délibérations. Puisse le Ciel qu'elles soient traitées avec sagesse, fermeté et calme, elles arriveront à une solution qui puisse accroître la prospérité de la Néerlande.

Je comprends toutes les difficultés de la tâche qui m'est imposée, mais la conviction de n'avoir d'autre but que le bien-être de la patrie, la certitude d'être entouré d'hommes qui comme moi marchent vers le même but, me donnent le courage nécessaire pour accepter les importantes fonctions qui me sont aujourd'hui dévolues.

Ce qui peut manquer à mes capacités, je le trouverai, je l'espère, dans la bienveillance et l'indulgence de Vos Nobles Puissances. Je m'efforcerai de diriger nos délibérations avec ordre, avec dignité, avec impartialité, et j'ose donner à Vos Nobles Puissances l'assurance, que je me tiendrai à la stricte observation des prescriptions de la Loi Fondamentale et des dispositions du réglement d'ordre de la Chambre.

Puisse la présente session des Etats-Généraux donner des preuves certaines d'un commun accord entre le Prince et les représentants de la nation, et couronner par le résultat de ses heureux travaux au bien-être de la Patrie, et si je puis y contribuer à mon tour, l'année qui m'aura vu occuper la présidence de cette assemblée, sera la plus belle et la plus heureuse de ma vie.

Je déclare commencer les fonctions de la présidence de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Le Roi, par arrêté du 24 octobre, a nommé en remplacement de M. De Bordes, décédé, aux fonctions de procureur-général de la Haute Cour du royaume, M. G. A. G. van Maanen, avocat-général près la même Cour.

Le Roi, par arrêté du 14 octobre, a nommé le conseiller-d'état gouverneur de la province de Hollande-Méridionale, M. le chevalier van der Heim van Duyvendyke, membre du collége des curateurs de l'université de Leide, en remplacement de M. le baron Collot d'Escury van Heinenoord, décédé.

On écrit de Berlin, 19 octobre :

L'état de santé de S. A. R. Mme la princesse Albert de Prusse, qu'un plus long séjour en Italie aurait, au dire des médecins, fortement altéré, s'est beaucoup amélioré pendant le peu de semaines que la princesse a passées à son beau château de Camenz, situé au pied des Sudètes dans une des contrées les plus salubres de la Silésie. S. A. R. a assisté à la fête de famille qui a eu lieu au château de plaisance de Parez à l'occasion de l'anniversaire du roi.

La discorde semble régner parmi les partisans du rappel dans quelques parties de l'Irlande. C'est M. O'Connell lui-même qui a annoncé ce fait dans la dernière réunion de l'association *loyale et nationale* du rappel. A Longhrea, à Limerick, à Sligo des symptômes de division se sont déclarés parmi quelques-uns des meneurs. La conséquence la plus déplorable de cette scission aux yeux du *libérateur*, c'est que quelques-uns de ces personnages qui contribuaient par leurs souscriptions à augmenter le chiffre de la rente du rappel, cesseront toute espèce de versements. Aveu naïf qui prouve combien dans des moments d'abandon le chef de l'agitation tient peu de compte de la dignité du parti qu'il dirige. Cette prétendue scission que déplore M. O'Connell, n'est autre chose que la désertion de quelques individus notables qui ne veulent plus jouer un rôle dans cette triste comédie dont il est le héros.

Toutes les fois que M. O'Connell reparaît, après quelques semaines d'absence, au sein de l'association du rappel, il croit devoir signaler sa présence par quelque nouvelle motion sur les questions du moment ou même sur celles qui sont depuis longtemps jugées en dernier ressort. Ainsi cette fois le libérateur se propose d'appeler l'attention de l'assemblée sur ce qu'il appelle *le bill des collèges infidèles*. Ce bill adopté dans la dernière session du parlement a pour objet, on le sait, de répandre l'instruction parmi la jeunesse irlandaise qui jusqu'ici a été livrée exclusivement à la direction d'un clergé intéressé à laisser les populations catholiques dans la plus triste ignorance, pour pouvoir les dominer tout à son aise. M. O'Connell, qui compte parmi ses auxiliaires les plus actifs et les plus zélés la plus grande partie de ce clergé, a irrévocablement condamné comme impie et corrupteur un bill qui a le grand tort à ses yeux de ne pas faire assez large la part d'influence des prêtres catholiques dans l'éducation de la jeunesse, et il veut que l'association du rappel se prononce pour la dixième fois peut-être contre cette mesure devenue loi de l'état. Son but est de faire coïncider une manifestation des partisans du rappel avec une nouvelle protestation de la majorité du haut clergé dont la réunion dans cet objet doit avoir lieu à Dublin le 11 novembre. En attendant il a grand soin d'engager, du haut de la tribune de conciliation-hall, les parents catholiques et protestants à ne point envoyer leurs enfants dans ces écoles d'impiété et de corruption.

Le roi de Prusse a reçu le 17, à Sans-Souci plusieurs délégués de la commune des dissidents catholiques de Potsdam, qui ont présenté à S. M. une pétition tendant à obtenir un local convenable pour l'exercice de leur culte, demande qui avait été accueillie par le président en chef de la province auquel ils s'étaient adressés avant de faire cette démarche auprès du roi. Après avoir lu la pétition, le monarque dit aux délégués : « Messieurs, ce que mes autorités n'ont pu vous accorder, il y a quelques jours, je suis en état de vous l'accorder aujourd'hui. J'ai acheté, comme propriété particulière, deux grands édifices contigus pour les faire servir à des buts d'utilité publique. Vous y trouverez certainement une place pour y célébrer votre culte. » Cette réponse remplit de joie la députation, qui quitta le palais en exprimant au roi sa profonde gratitude pour cette nouvelle marque de bonté. (*Journal des Débats*.)

— Et un excellent mariage surtout, vieilli entre le ciel et l'eau, comme il convient à un homme chargé des intérêts d'une maison aussi importante que la maison Morrel et fils, répondit Danglars.

— Mais, dit l'armateur suivant des yeux Dantès qui cherchait son mouillage, mais il me semble qu'il n'y a pas besoin d'être si vieux marin que vous le dites, Danglars, pour connaître son métier, et voici notre Edmond qui fait le sien, ce me semble, en homme qui n'a besoin de demander de conseils à personne.

— Que dit-il donc? reprit Danglars en jetant sur Dantès un regard oblique où brilla un éclair de haine, qu'il a jeune, et cela ne doute de rien. A peine le capitaine a-t-il été mort qu'il a pris le commandement sans consulter personne, et qu'il nous a fait perdre un jour et demi à l'île d'Elbe, au lieu de revenir directement à Marseille.

— Quant à prendre le commandement du navire, dit l'armateur, c'était son devoir comme second; mais quant à perdre un jour et demi à l'île d'Elbe, il a eu tort, à moins que le navire n'ait quelque avarie à réparer.

— Le navire se portait comme je me porte, et comme je désire que vous vous portiez, M. Morrel; et cette journée, cette journée perdue pur pur caprice, pour le plaisir d'aller à terre, voilà tout.

— Dantès, dit l'armateur en se retournant vers le jeune homme, venez donc ici.

— Pardon, monsieur, dit Dantès, je suis à vous dans un instant. Puis s'adressant à l'équipage :

— Mouille, dit-il.

Aussitôt l'ancre tomba, et la chaîne fila avec bruit. Dantès resta à son poste, malgré la présence du pilote, jusqu'à ce que cette dernière manœuvre fût terminée; puis alors : — Abaissez la flamme à mi-mât, dit-il, mettez le pavillon en berne, croisez les vergues.

— Vous voyez, dit Danglars, il se croit déjà capitaine, sur ma parole.

— Et il l'est de fait, dit l'armateur.

— Oui, sauf votre signature et celle de votre associé, M. Morrel.

— Dame, pourquoi ne le laisserions-nous pas à ce poste, dit l'armateur; il est jeune, je le sais bien, mais il me paraît tout à la chose, et fort expérimenté dans son état.

Un nuage passa sur le front de Danglars.

— Pardon, M. Morrel, dit Dantès, en s'approchant; maintenant que le navire est mouillé, me voilà tout à vous : vous m'avez appelé, je crois?

Danglars fit un pas en arrière.

— Je voulais vous demander pourquoi vous vous étiez arrêté à l'île d'Elbe,

— Je l'ignore, monsieur; c'était pour accomplir un dernier ordre du capitaine Leclère, qui, en mourant, m'avait remis un paquet pour le grand maréchal Bertrand,

— L'avez-vous donc vu, Edmond?

— Qui?

— Le grand-maréchal.

— Oui.

Morrel regarda autour de lui, et tira Dantès à part.

— Et comment va l'empereur? demanda-t-il vivement.

— Bien, autant que j'en ai pu juger par mes yeux.

— Vous avez donc vu l'empereur aussi?

— Il est entré chez le maréchal pendant que j'y étais.

— Et vous lui avez parlé?

— C'est-à-dire que c'est lui qui m'a parlé, monsieur, dit Dantès en souriant.

— Et que vous a-t-il dit?

— Il m'a fait des questions sur le bâtiment, sur l'époque de son départ pour Marseille, sur la route qu'il avait suivie et sur la cargaison qu'il portait. Je crois que s'il eût été vide, et que j'en eusse été le maître, son intention eût été de l'acheter; mais je lui ai dit que je n'étais que simple second, et que le bâtiment appartenait à la maison Morrel et fils. — Ah! ah! a-t-il dit, je la connais. Les Morrel sont armateurs de père en fils, et il y avait un Morrel qui servait dans le même régiment que moi lorsque j'étais en garnison à Valence.

— C'est, pardieu, vrai! s'écria l'armateur tout joyeux, c'était Policar Morrel, mon oncle, qui est devenu capitaine. Dantès, vous direz à mon oncle que l'empereur s'est souvenu de lui, et vous le verrez pleurer, le vieux grognard. Allons, allons, continua l'armateur en frappant amicalement sur l'épaule du jeune homme, vous avez bien fait, Dantès, de suivre les instructions du capitaine Leclère et de vous arrêter à l'île d'Elbe. Quoi! si l'on savait que vous avez remis un paquet au maréchal et causé avec l'empereur, cela pourrait vous compromettre.

— En quoi voulez-vous, monsieur, que cela me compromette? dit Dantès; je ne sais même pas ce que je portais, et l'empereur ne m'a fait que les questions qu'il eût faites au premier venu. Mais, pardon, reprit Dantès, voici la santé et la douane qui nous arrivent : vous permettez, n'est-ce pas?

— Faites, faites, mon cher Dantès.

Le jeune homme s'éloigna, et à mesure qu'il s'éloignait, Danglars se rapprocha.

— Eh bien, demanda-t-il, il paraît qu'il vous a donné de bonnes raisons pour son mouillage à Porto-Ferrajo?

— D'excellentes, mon cher M. Danglars.

— Ah! tant mieux, répondit celui-ci, car c'est toujours pénible de perdre un camarade qui ne fait pas son devoir.

— Dantès a fait le sien, répondit l'armateur, et il n'y a rien à dire à ce que le capitaine Leclère lui avait ordonné cette relâche.

— A propos du capitaine Leclère, ne vous a-t-il pas remis une lettre pour lui?

— Qui?

— Dantès.

— A moi, non! En avait-il donc une?

— Je croyais qu'outre le paquet le capitaine Leclère lui avait remis une lettre.

— De quel paquet voulez-vous parler, Danglars?

— Mais de celui que Dantès a déposé en passant à Porto-Ferrajo.

— Comment savez-vous qu'il avait un paquet à déposer à Porto-Ferrajo?

Danglars rougit.

— Je passais devant la porte du capitaine qui était ouverte, je lui ai vu remettre ce paquet et cette lettre à Dantès.

— Il ne m'en a point parlé, dit l'armateur; mais s'il a cette lettre, il me la remettra.

Danglars réfléchit un instant.

— Alors, M. Morrel, je vous prie, dit-il, ne parlez point de cela à Dantès. Je me serai trompé.

En ce moment le jeune homme revenait. Danglars s'éloigna.

— Eh bien, mon cher Dantès, êtes-vous libre? demanda l'armateur.

— Oui, monsieur.

— La chose n'a pas été longue.

— Non, j'ai donné aux douaniers la liste de ma cargaison, quant à la consigne, elle avait été envoyée avec le pilote côtier, un homme à qui j'ai remis mes papiers.

— Alors, vous n'avez plus rien à faire ici?

Dantès jeta un regard rapide autour de lui.

Le *Times* du 22 consacre son premier article à démontrer que l'Angleterre n'a en aucune façon usé de son influence pour la conclusion du dernier traité entre la France et le Maroc, comme le prétendent quelques journaux français. La part que prit l'Angleterre, dit le journal *tory*, au confit entre les deux puissances, se borna tout simplement à un acte de médiation d'un pouvoir neutre pour terminer une guerre qui ne pouvait avoir qu'un résultat militaire, en exigeant de Muley Abderrhaman qu'il cédât immédiatement aux demandes de la France. Ce point obtenu, toute cause de guerre vint à cesser, et les hostilités furent naturellement arrêtées. Mais l'Angleterre n'a exercé aucune sorte d'influence quant aux conditions posées par le gouvernement français, ni quant aux garanties qu'il crut devoir exiger pour leur accomplissement, bien qu'elle vit avec satisfaction l'extrême modération de ces conditions.

Le *Times* soutient que ni la flotte ni l'armée françaises n'étaient en état de pousser plus loin les hostilités contre le Maroc, qu'il eût été imprudent de recommencer une nouvelle campagne, et que la seule chose qui restât à faire était de profiter de l'effet moral produit sur l'empereur du Maroc par la victoire d'Isly, et par le bombardement des ports marocains. C'est ce qui a eu lieu en effet, et s'il y a eu précipitation dans la conclusion du traité, ç'a été de la part du prince de Joinville qui n'était rien moins que tranquillisé sur la situation des forces navales placées sous ses ordres.

On lit dans le *Times* :

Notre correspondant de Paris nous annonce de très-bonne source que les grandes puissances sont sur le point d'insister sur la séparation des Légations d'avec le gouvernement papal; ces légations seraient réunies aux états du grand-duc de Toscane.

Le correspondant du *Times* ne dit pas quelle compensation on donnerait au pape après lui avoir enlevé la plus grande partie de ses états.

Un navire arrivé de la Nouvelle-Zélande à Liverpool a apporté des nouvelles de cette colonie jusqu'au 17 mai. Ces nouvelles sont assez confuses. En voici le résumé tel que le publie le *Globe* : Un des chefs rebelles, nommé Pomaré a été pris par les troupes anglaises qui l'ont ensuite relâché sur sa promesse de travailler auprès des indigènes en faveur des intérêts britanniques. Une affaire assez grave a eu lieu postérieurement, à l'attaque d'un fort au pouvoir des indigènes. Ceux-ci, commandés par John Heki, qui s'est fait un nom dans les derniers mouvements qui ont agité la colonie, ont opposé la plus vive résistance aux troupes anglaises. Ils ont perdu plus de 200 des leurs dans cet engagement. Les Anglais ont eu 11 tués et 37 blessés. Mais l'avantage est demeuré aux assiégés, puisque les troupes britanniques ont dû se retirer laissant le fort au pouvoir des indigènes. Cette affaire, dit le *Globe*, est de nature à encourager leur audace excitée par l'exemple de leur chef. D'autres récits disent que les équipages des bricks le *Hasard* et l'*Etoile du Nord* ont incendié cinq villages et détruit dix canots appartenant aux indigènes. Les journaux de la Nouvelle-Zélande disent que l'insurrection des indigènes a eu lieu à l'instigation d'un Européen dont ils ne citent pas le nom. Il leur a persuadé que le pavillon anglais était l'emblème de l'esclavage et de la ruine, que s'ils ne résistaient pas ils seraient traités comme les naturels de la Nouvelle-Hollande et de la terre de van Diemen, c'est-à-dire dépouillés de leurs terres et réduits à un état de vasselage. C'est sous l'influence de ces conseils que le chef Heki abattit le premier le pavillon anglais, et donna ainsi le signal de l'insurrection qui a désolé la baie des îles.

D'après les dernières nouvelles du cap de Bonne-Espérance (du 24 août), les fermiers de la frontière du Nord, harcelés par les incursions continuelles des Caffres, adressaient réclamations sur réclamations au gouvernement de la colonie, pour obtenir des mesures de protection contre ces dangereux voisins. La nouvelle loi sur la chasse qui défend le port d'armes sans autorisation, avait excité un vif mécontentement parmi les colons, auxquels le gouvernement, non content de ne pas les protéger, semble vouloir enlever jusqu'aux moyens de se défendre.

Nous commençons aujourd'hui la publication en feuilletons du plus intéressant roman qui soit sorti de la plume d'Alexandre Dumas.

Affaires de Belgique.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Bruxelles, 24 octobre.

Les élections communales qui auront lieu le 28, semblent devoir tirer du caractère de certaines candidatures, surtout dans la capitale, un intérêt qu'elles n'ont pas eu précédemment. Je dois vous parler entr'autres de la candidature de M. Jules Bartels, désigné par l'*Alliance* au choix de l'un des colléges de Bruxelles. M. Bartels est au sein de l'*Alliance* le représentant le plus notable et le plus actif de la fraction du *Trou*. Sa candidature comme celle de deux ou trois autres de ses amis est, comme je vous l'ai déjà dit une concession de la partie modérée de l'assemblée, concession imposée par l'attitude hostile qu'avait prise le *Trou* à la suite de l'adoption de la candidature de M. Cans pour l'élection d'un membre de la chambre des représentants.

M. Bartels, sans doute dans l'intérêt du principe qu'il veut représenter à la commune, plutôt que dans l'intérêt de sa propre ambition, déploie pour assurer son élection une activité et une ardeur qui mériteraient bien le succès. Malheureusement pour lui il s'adresse à une classe d'hommes qu'effarouche un peu le titre de démocrate, qui dans tous les esprits en Belgique est irrévocablement associé à son nom. Les bourgeois de Bruxelles sont remplis de vénération pour la société de l'*Alliance* qui représense à leurs yeux une sorte de boulevard vivant contre les empiétements du clergé et de l'esprit rétrograde; ils aiment bien à aller entendre pérorer les leurs dans cette assemblée qui est pour eux une sorte de parlement familier. Ils ne sont pas fâchés d'aller applaudir des tribuns plus ou moins éloquents déblatérant contre les tendances cléricales du pouvoir. L'opposition leur plaît, elle est dans leurs goûts. Mais ne prononcez pas à leur oreille le mot de démocratie, ils en auraient la sueur froide ou bien ils seraient capables de s'armer de leur fusil de garde civique et de vous transpercer de leurs bayonnettes.

Je vous laisse à penser quel accueil les électeurs qui sont dans ces dispositions d'esprit doivent faire à M. Bartels, lorsqu'il vient réclamer leurs suffrages au nom des principes dont il est en quelque sorte la personnification à Bruxelles.

Jusqu'à présent aucun journal n'a appuyé la candidature de M. Bartels parmi les journaux libéraux, l'*Indépendance* l'a vivement attaquée, l'*Observateur* la soutiendra, dit-on, mais contraint et forcé, pour obéir aux injonctions de quelques membres de son comité de rédaction, qui eux-mêmes déplorent au fond du cœur la triste nécessité à laquelle ils se trouvent réduits. Chose singulière et qui est un exemple frappant du peu de bonne foi de certaines coalitions, la moitié au moins des membres de l'*Alliance* qui ont voté pour la candidature de M. Bartels, désirent intérieurement qu'il ne soit pas élu ; ils préféreraient peut-être encore, je pense, un candidat du parti ultra-catholique ; entre un démocrate et un jésuite le choix est embarrassant: le bourgeois de Bruxelles a une égale horreur pour tous les deux, comme feu les vieux abonnés du vieux *Constitutionnel*.

P. S. la réunion préparatoire qui a eu lieu hier à la maison des poissonniers rend les chances plus favorables à M. Bartels; il a obtenu plus de 85 voix sur 187 votants; ce résultat a surpris les amis de M. Bartels comme les adversaires de sa candidature. On dit du reste que ce chiffre de 85 est le maximum des voix qu'il pourra obtenir à l'élection définitive, les amis étant venus en force, tandis que ses adversaires ne s'étaient rendus qu'en petit nombre à cette assemblée.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs la lettre suivante, adressée à un journal belge par un membre du club politique l'*Alliance* :

Monsieur,

Puisque l'*Observateur* va répétant tous les jours qu'à l'*Alliance* tout se fait au grand jour, veuillez lui demander, je vous prie, la publication des noms des membres de la Société, avec la mention de ceux des associés qui ont pris part aux votes des dernières séances. C'est alors seulement que la bourgeoisie de Bruxelles pourra juger jusqu'à quel point elle doit avoir confiance dans les 150 *citoyens notables*, qui veulent bien la diriger dans le choix des candidats aux élections communales. Il est vrai qu'elle verra en même temps que la plus grande partie des membres de cette Société, et notamment ceux qui en ont formé le noyau, ne la fréquentent plus, ce qu'un grand nombre d'entre eux avouent d'ailleurs tout haut.

Si l'*Observateur* osait faire la publication dont je parle ici, les électeurs de la capitale seraient fort surpris de trouver parmi ces *citoyens*, en apparence si dévoués aux intérêts de la ville, des Français, des Polonais, des habitants des villages environnants et surtout des faubourgs, dont les besoins, comme vous le savez, sont en si parfaite harmonie avec ceux de la capitale.

NOUVELLES D'ALGÉRIE.

De nouveaux rapports arrivés d'Afrique, les correspondances d'Oran et le *Moniteur Algérien*, du 15 octobre, contiennent le récit de quelques combats partiels qui ont été livrés par les troupes françaises ; mais aucun mouvement décisif n'a encore été exécuté.

Les forces insurgées sous les ordres d'Abd-el-Kader, paraissent être campées entre Lalla-Maghrnia et Djemmâ-Ghazaouat. Le pays est toujours en pleine révolte.

Nous donnons ci-après le rapport du général de Lamoricière.

Le lieutenant-général de Lamoricière au ministre de la guerre.

Aïn Temouchent, le 4 octobre 1845, 9 heures du soir.

M. le maréchal,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer dans mes dépêches des 1er et 2 octobre, notre situation dans la subdivision de Mascara commençait à se rétablir, et sur la Mina devenait respectable, après le combat heureux du général Bourjolly contre la cavalerie du Bou-Maza.

Le colonel Walsin Esterhozy, dont je ne saurais trop louer dans cette circonstance la vigueur et la résolution, avait obligé toutes les tribus du territoire d'Oran à se replier dans la chaîne des collines située entre le lac et la mer.

Suivi seulement de 25 chasseurs et de 30 spahis, il avait su imposer à ces populations ébranlées, les obliger à lui obéir, et les ayant placées derrière lui, il avait réuni leurs cavaliers pour faire tête à l'orage.

Inquiet sur la petite garnison du poste de Témouchent, le colonel Walsin avait pu dans la nuit précédente déterminer 150 de nos vieux cavaliers Douairs à pousser une reconnaissance jusqu'à lui. Ils y avaient porté des nouvelles et en avaient rapporté des lettres. Une cavalerie nombreuse s'était montrée dans les environs, et déjà l'émir avait fait sommer le capitaine Safrani, qui commandait Temouchent, de se rendre, s'il ne voulait être enlevé le lendemain.

Cette proposition avait été repoussée comme elle devait l'être : mais néanmoins l'ensemble de la situation était précaire ; le poste n'avait que 76 hommes de garnison ; le colonel Walsin n'était soutenu que par 300 hommes ; le général Cavaignac s'était concentré devant Tlemcen ; l'ennemi avait le champ libre pour agir.

Malgré l'extrême fatigue des troupes, que les chaleurs étouffantes qui nous accablent depuis dix jours avaient encore augmentées, je me mis en route le 2 octobre, à dix heures du soir ; j'arrivai le 3 au matin à Bou-Rechache. L'ennemi n'avait pas paru.

Dans la journée, je reçus des nouvelles de Temouchent, que les Arabes n'avaient pas osé attaquer, à cause de la bonne contenance de sa garnison.

Le général Korte s'avançait vers moi à marches forcées, et me fit savoir qu'il me rejoindrait le soir même.

Le 3, à huit heures du soir, nos colonnes s'étaient réunies, et je pouvais disposer de 400 baïonnettes, 700 sabres et 4 obusiers de montagne.

Aujourd'hui, je me suis porté sur Temouchent, où je suis arrivé à nuit close, sans avoir rencontré l'ennemi. La chaleur seule, qui était excessive, a retardé notre marche.

J'apprends que le général Cavaignac s'est porté vers Maghrnia, pour attaquer l'ennemi, que l'on dit réuni au col de Bab-Tafa, entre Maghrnia et Ghazaouat.

Le commandant Bazaine m'annonce, de Tlemcen, un nouvel accident. M. le commandant Billot, officier fort distingué, chef de bataillon au 41e de ligne, auquel était confié le commandement du poste de Sebdou, aurait été assassiné tout près du fort, dans un douar des Ouled-Ouriach, chez lesquels il s'était rendu sur leur invitation. M. Dombasle, lieutenant aux zouaves, attaché aux affaires arabes à Sebdou, accompagnait le commandant, et aurait eu le même sort que lui, ainsi que trois ou quatre hussards qui les suivaient.

Ces officiers sont morts victimes de leur zèle et de leur dévoûment, ainsi que de leur trop grande confiance.

Je me mettrai en marche pour Tlemcen demain soir. Hier et aujourd'hui, personne ne s'est montré devant le poste de Temouchent. Ce fait n'est pas seulement le résultat de notre marche, je crois devoir l'attribuer au mouvement offensif qu'a dû faire le général Cavaignac.

Le lieutenant-général DE LAMORICIÈRE.

Alger 16 octobre.

Hier, à deux heures et demie, trois coups de canon tirés par les batteries de la marine ont annoncé que la frégate à vapeur à bord de laquelle se trouvait M. le maréchal gouverneur-général, était en vue. Aussitôt toute la population était sur pied, la milice a pris les armes et les troupes qui étaient à Alger ont été échelonnées dans la rue de la marine.

Une heure et demie après, M. le maréchal duc d'Isly a débarqué sous la voûte de l'amirauté au milieu du concours immense des autorités, des officiers de l'armée, des fonctionnaires de tous grades et des principaux habitants réunis pour le recevoir.

M. le maréchal duc d'Isly a publié la proclamation suivante :

« Colons de l'Algérie!

» Les événements survenus depuis la fin de septembre ont pu vous étonner, mais ils ne vous ont pas certainement alarmés sur votre sort. Comme je vous l'ai dit, en vous faisant des adieux récents, la France a pris trop au sérieux son établissement d'Afrique pour le laisser péricliter. Vous le voyez, votre gouvernement vient de prendre une détermination digne de lui et de la France : aux premières nouvelles d'un danger le roi et son conseil ont décidé que de grands renforts seraient envoyés en Algérie.

» Si nous avons pu soumettre le pays et rejeter son implacable chef dans le Maroc avec des forces très-inférieures, nous saurons bien aujourd'hui, avec les puissants renforts qui nous sont si généreusement accordés, ramener les affaires au point où elles étaient et même les améliorer.

» Il est donc dans la nature même de votre entreprise de grandir par les obstacles qui lui sont opposés. Toutefois, et je ne vous l'ai jamais dissimulé, les révoltes et les attaques extérieures pourront se renouveler de temps à autre. Il n'est pas dans la nature d'un peuple guerrier, fanatique et constitué comme le sont les Arabes, de se résigner en peu de temps à la domination chrétienne. Les indigènes chercheront souvent à secouer le joug, comme ils l'ont fait sous tous les conquérants qui nous ont précédés.

» Mais votre gouvernement est bien averti, il veille attentivement à vos destinées, et vos ennemis finiront par se lasser de leurs efforts impuissants devant votre masse, qu'il faut accroître rapidement par tous les moyens possibles. Continuez donc avec calme vos travaux et vos spéculations de tout genre ; qu'aucune préoccupation ne vienne ralentir votre activité.

» Dans la lutte qui va se passer loin de vous, je l'espère, je réclamerai le moins possible votre concours ; mais s'il devenait nécessaire, j'ai foi dans votre patriotisme, je l'invoquerai.

» Le gouverneur-général de l'Algérie, maréchal duc D'ISLY. »

—Non, tout est en ordre, dit-il.

—Vous pouvez donc alors venir dîner avec nous.

—Excusez-moi, M. Morrel, excusez-moi, je vous prie, mais je dois ma première visite à mon père. Je n'en suis pas moins bien reconnaissant de l'honneur que vous me faites.

—C'est juste, Dantès, c'est juste. Je sais que vous êtes bon fils.

—Et, demanda Dantès avec une certaine hésitation, et il sait cela bien, que vous sachiez, mon père?

—Mais, je crois qu'oui, mon cher Edmond, quoique je ne l'aie pas aperçu.

—Oui, il se tient enfermé dans sa petite chambre.

—Cela prouve au moins qu'il n'a manqué de rien pendant votre absence.

Dantès sourit.

—Mon père est fier, monsieur, et eût-il manqué de tout, je doute qu'il eût demandé quelque chose à qui que ce soit au monde, excepté à Dieu.

—Eh bien, après cette première visite, nous comptons sur vous.

—Excusez-moi encore, M. Morrel, mais, après cette première visite, j'en ai une seconde qui ne me tient pas moins au cœur.

—Ah! c'est vrai, Dantès, j'oubliais qu'il y a aux Catalans quelqu'un qui doit vous attendre avec bon moins d'impatience que votre père : c'est la belle Mercédès.

Dantès rougit.

—Ah, ah! dit l'armateur, cela ne m'étonne plus qu'elle soit venue trois fois me demander des nouvelles du *Pharaon*. Peste, Edmond, vous n'êtes point à plaindre, et votre avez là une jolie maîtresse!

—Ce n'est point ma maîtresse, monsieur, dit gravement le jeune marin, c'est ma fiancée.

—C'est quelquefois tout un, dit l'armateur en riant.

—Pas pour nous, monsieur, répondit Dantès.

—Allons, allons, mon cher Edmond, continua l'armateur, que je ne vous retienne pas : vous avez assez bien fait mes affaires, pour que je vous donne tout loisir de faire les vôtres. Avez-vous besoin d'argent?

—Non, monsieur; j'ai tous mes appointements du voyage, c'est-à-dire près de trois mois de solde.

—Vous êtes un garçon rangé, Edmond.

—Ajoutez que j'ai un père pauvre, M. Morrel.

—Oui, oui, je sais que vous êtes bon fils. Allez donc voir votre père : j'ai un fils aussi, et j'en voudrais fort à celui qui, après un voyage de trois mois, le retiendrait loin de moi.

—Alors, vous permettez? dit le jeune homme en saluant.

—Oui, si vous n'avez rien de plus à me dire.

—Non,

—Le capitaine Leclère ne vous a pas en mourant, donné une lettre pour moi?

—Il lui eût été impossible d'écrire, monsieur; mais cela me rappelle que que j'aurai un congé de quelques jours à vous demander.

—Pour vous marier?

—D'abord ; puis pour aller à Paris.

—Bon, bon! vous prendrez le temps que vous voudrez, Dantès : le temps de décharger le bâtiment vous prendra bien six semaines, et nous ne nous remettrons guère en mer avant trois... seulement... dans trois mois... il faudra que vous soyez là... Le *Pharaon*, continua l'armateur en frappant sur l'épaule du jeune marin, ne pourrait pas repartir sans son capitaine.

—Sans son capitaine! s'écria Dantès les yeux brillants de joie, faites bien attention à ce que vous me dites là monsieur, car vous venez de répondre aux plus secrètes espérances de mon cœur. Votre intention serait-elle de me nommer capitaine du *Pharaon*?

—Si j'étais seul, je vous tendrais la main, mon cher Dantès, et je vous dirais : C'est fait; mais j'ai un associé, et vous savez le proverbe italien : « *Che a compagno a padrone.* » Mais la moitié de la besogne est faite au moins, puisque sur deux voix vous en avez déjà une. Rapportez-vous-en à moi de vous avoir l'autre, et je ferai de mon mieux.

—Oh, M. Morrel! s'écria le jeune marin saisissant, les larmes aux yeux, les mains de l'armateur, M. Morrel, je vous remercie au nom de mon père et de Mercédès.

—C'est bien, c'est bien, Edmond, il y a un Dieu au ciel pour les braves gens, que diable! Allez voir votre père, allez voir Mercédès et revenez me voir après.

—Vous ne voulez pas que je vous ramène à terre?

—Non, merci : je reste à régler mes comptes avec Danglars. Avez-vous été content de lui pendant le voyage?

—C'est selon le sens que vous attachez à cette question, monsieur : si c'est comme bon camarade, non; car je crois qu'il ne m'aime pas depuis le jour où j'ai eu la bêtise, à la suite d'une petite querelle que nous avions eue ensemble, de lui proposer de nous arrêter dix minutes à l'île de Monte-Christo, pour vider cette querelle; proposition que j'avais eu tort de lui faire, et qu'il avait eu, lui, raison de refuser. Si c'est comme comptable que vous me faites cette question, je crois qu'il n'y a rien à dire, et que vous serez content de la façon dont sa besogne est faite.

—Mais, demanda l'armateur, voyons, Dantès, si vous étiez capitaine du *Pharaon*, garderiez-vous Danglars avec plaisir?

—Capitaine ou second, M. Morrel, répondit Dantès, j'aurai toujours les plus grands égards pour ceux qui posséderont la confiance de mes armateurs.

—Allons, allons, Dantès, je vois qu'en tout point vous êtes un brave garçon; que je ne vous retienne plus; allez, car je vois que vous êtes sur des charbons.

—J'ai donc mon congé? demanda Dantès.

—Allez, je vous dis.

—Vous permettez que je prenne votre canot?

—Prenez.

—Au revoir, M. Morrel, et mille fois merci.

—Au revoir, mon cher Edmond, bonne chance!

Le jeune marin sauta dans le canot, alla s'asseoir à la poupe, et donna l'ordre d'aborder à la Cannebière. Deux matelots se penchèrent aussitôt sur leurs rames, et l'embarcation glissa aussi rapidement qu'il est possible de le faire au milieu des mille barques qui obstruent l'espèce de rue étroite qui conduit, entre deux rangées de navires, de l'entrée du port au quai d'Orléans.

L'armateur le suivit des yeux, en souriant, jusqu'au bord, le vit sauter sur les dalles du quai et se perdre aussitôt au milieu de la foule bariolée, qui, de cinq heures du matin à neuf heures du soir, encombre cette fameuse rue de la Cannebière, dont les Phocéens modernes sont si fiers, qu'ils disent avec le plus grand sérieux du monde, et avec cet accent qui donne tant de caractère à ce qu'ils disent : Si Paris avait la Cannebière, Paris serait un petit Marseille.

En se retournant, l'armateur aperçut derrière lui Danglars, qui, en apparence, semblait attendre ses ordres, mais qui, en réalité, suivait, comme lui, le jeune marin du regard.

Seulement, il y avait une grande différence dans l'expression de ce double regard qui suivait le même homme.

(*La suite à demain.*)

LE GÉNÉRAL JACKSON.

(*Suite.* — Voir notre numéro 256.)

Le révérend père Dubourg, évêque de la Louisiane, montra dans la même occasion un patriotisme éclairé, qui prouve que c'est à tort que l'on impute aux prélats catholiques de l'aversion pour les institutions libres. « Tandis que nos valeureux guerriens » disait ce vénérable ecclésiastique dans le mandement qu'il adressa au clergé et à tous les fidèles de son diocèse, « s'apprêtent à combattre sous les bannières du héros des Florides, pour » défendre nos autels, nos foyers domestiques, il convient que » nous, ministres du Très-Haut, ainsi que tous les chrétiens que » la faiblesse de leur sexe ou de leur âge empêche de prendre » les armes, nous nous réunissions dans les temples pour y implorer » la divine protection; car, quelque juste que soit notre cause, » quelque fondée que soit notre confiance dans l'intrépidité de » nos soldats, et dans le génie du chef qui les dirige, nous ne » devons pas oublier que la défaite et la victoire sont également » dans la main de l'Arbitre suprême des destinées humaines.... » Quelle cause fut jamais aussi sainte, aussi propre à remplir de » confiance les guerriers qui la défendaient, que celle des Israé- » lites? Dieu lui-même avait promis de leur livrer leurs ennemis, » et cependant Moïse, du sommet de la montagne, d'où ses re- » gards voyaient la lutte des deux armées dans la plaine, tint ses » bras levés vers le ciel aussi longtemps que la victoire demeura » indécise. Cette victoire fut la récompense des prières du juste » et non celle de la valeur des combattants. Mu par ces souvenirs » sacrés et espérant, par l'union de nos prières, » faire une sainte violence au Ciel « nous ordonnons que les lundi, mardi et mer- » credi de cette semaine, des prières soient dites dans les églises » de la Nouvelle-Orléans, que le Saint-Sacrement y soit exposé, » que le psaume *Miserere* y soit chanté, etc. »

Le général-en-chef, profondément touché de l'éloquence du vénérable prélat, et convaincu, comme lui, que les forces humaines doivent rester impuissantes et débiles si elles ne sont bénies par le Dieu des armées, ordonna à un de ses aides-de-camp de lui adresser la lettre suivante:

« Monsieur l'évêque,

» Le major-général Jackson me donne l'ordre de vous ex- » primer son approbation du mandement que vous avez bien » voulu lui communiquer. Il vous prie de le livrer à la presse » afin de lui donner une plus grande publicité. »

Les événements se pressaient. Tous les moments étaient précieux. Jackson n'en avait perdu aucun depuis le jour de son arrivée à la Nouvelle-Orléans. Jamais on ne déploya plus d'activité, jamais l'ordre ne succéda, aussi promptement, à la confusion — la confiance au découragement. Des ressources, que l'incurie ne trouve pas, parce qu'elle ne sait ni les chercher, là où elles sont, ni les développer, là où elles existent, mais latentes, ces ressources surgirent, de toute part comme par magie, devant la volonté qui les évoquait.

Les milices si impatiemment attendues venaient enfin d'arriver; le général Carol commandait l'infanterie; et les *riflemen* à cheval, étaient sous les ordres du général Coffée; ces corps n'étaient composés que de volontaires. Le patriotisme les avait conduits sous les drapeaux, l'honneur seul les y retenait; car aucune loi ne les y avait appelés. Jackson les fit camper à quelques lieues de la ville. Il ne voulait pas que la trahison pût à loisir compter la force numérique de ces détachements. D'ailleurs, ce n'était que sur le champ de bataille, qu'il voulait montrer à une population, accoutumée à ne voir que des soldats en uniforme, ces fiers chasseurs de l'ouest, avec leurs costumes étranges, leur discipline spéciale, propre à leur mode de guerre, mais si peu en rapport avec la régularité des armées permanentes. Cependant, sans réunir ses troupes dans un seul camp, le général eut soin de les échelonner de manière à les pouvoir réunir, en peu d'heures, à la Nouvelle Orléans. C'était là le point réellement menacé. On ne pouvait y arriver, il est vrai, par le fleuve dont les vaisseaux de haut bord ne peuvent franchir la barre peu profonde, mais plusieurs cours d'eau appelés *Bayous* rendent divers points voisins de la ville d'un accès facile à des flottilles composées de bâtiments légers. Tenter de défendre tous ces postes vulnérables, c'eût été vouloir rester faible partout. Jackson résolut donc de réunir ses troupes et d'attaquer l'ennemi à l'instant même de son débarquement.

La présence à son quartier-général, pour ainsi dire, d'une assemblée délibérante, dont les membres n'avaient point reçu, pour mandat spécial, de faire face à la crise actuelle, lui semblait dangereuse. « Cette législature, » me disait-il, « affaiblit » le pouvoir en le divisant. Si les événements prennent une » marche défavorable, elle deviendra pour la malveillance un » puissant moyen d'action. Les tribuns de désordre s'en servi- » ront comme d'un piédestal, pour jeter de plus haut et plus » loin parmi le peuple le mécontentement ou la peur. Si les » événements se balancent, les membres se fatigueront des anxié- » tés d'une longue expectative. L'envie s'emparera de l'esprit » de quelques orateurs turbulents, humiliés de ne plus voir » fixée sur eux l'attention que le peuple portera désormais à ceux » qui combattent pour lui, de préférence à ceux qui lui parlent » seulement de leur dévouement à la chose publique. Je n'ai » pas de temps à perdre avec le sénat servile qui récemment pactisait avec l'en- » nemi, dans Paris au moment même où Napoléon arrivait » à marches forcées, soit pour défendre sa capitale, soit pour la » reconquérir. Je ne suis pas d'humeur à fournir le sujet d'un » autre drame de déshonneur national. »

D'ailleurs, les membres les plus sensés de la législature en session avaient compris le ridicule qui s'attachait à de stériles débats. Les hommes généreux ne voulaient pas rester sur de misérables tréteaux jouant à la révolution, lorsque Jackson ouvrait la lice à quiconque sentait battre son cœur au cri de la patrie, à la voix de l'honneur, aux bruits des armes. Quelques sénateurs, beaucoup de représentants avaient pris place dans les rangs de l'armée, les uns comme soldats, d'autres qui avaient fait la guerre en Europe, dans l'artillerie où ils commandèrent des pièces. Une telle scission entre les hommes d'action et les hommes à discours, devait, nécessairement, déconsidérer ces derniers dans l'opinion.

Le général Jackson pensa que le moment était arrivé de passer en revue la milice urbaine, les compagnies de volontaires, les bataillons d'hommes de couleur libres, et les marins qu'il avait aussi formés en bataillons. Ce fut un beau spectacle que cette revue, non pour les personnes habituées à la régularité de la discipline européenne, mais pour les vétérans de la révolution qui se souvenaient du soulèvement spontané de toute la population de Boston en 1776. Il n'y avait point d'uniformité de mise, mais la même haine de l'invasion étrangère faisait battre tous les cœurs. Il pleuvait à verse lorsque le général arriva, à cheval, devant les rangs de la milice urbaine. Je donne ici quelques extraits de ses allocutions aux troupes. Le lecteur jugera si ces harangues passionnées, il est vrai, comme elles devaient être dans un moment pareil, ont mérité le blâme de l'écrivain, distingué (1) qui dans ses lettres sur l'Amérique, louant quelquefois Jackson de cœur et comme d'instinct, le censure plus souvent, par système. «Il faut lire,» dit-il, «les proclamations du » général Jackson contre les Anglais. Celles de Napoléon étaient » de l'eau de rose, en comparaison. Il ne combat ni à la façon » des gardes à Fontenoi, qui se saluèrent avant de tirer, ni avec » la courtoisie de chevaliers combattant en champ-clos. Sa ma- » nière est celle des héros d'Homère: il accable ses ennemis d'in- » vectives, en même temps qu'il leur assène des coups. »

Voici quelques extraits du discours adressé par le général Jackson à la milice urbaine.

« Ce serait n'être pas juste envers vous, si je ne proclamais, à » la nation entière, l'exemple que vous offrez, aujourd'hui, à » l'imitation des braves. Habitants d'une ville commerçante et » riche, vous avez, tout à coup, renoncé aux jouissances que » donne l'opulence, et vous avez montré, par la ferme résolution » de les défendre, que vous êtes dignes des dons que la fortune a » versés sur vous. Depuis longtemps étrangers aux périls des » combats, vous accourez sous les drapeaux pour aller les cher- » cher, avec la froide valeur de soldats expérimentés. Citoyens » d'origine diverse, parlant des langues différentes, vous avez » fait taire ces préjugés de nation, ces antipathies de race, sour- » ces fécondes de discorde pour les esprits vulgaires. En vous » ralliant ainsi, à la voix de la patrie, vous avez fait preuve à la » fois de jugement et de patriotisme, Américains!, ces hommes » qui vous défient, vos pères ont vaincu leurs pères. Descendants » des Français! des Anglais, ennemis éternels de votre ancienne » patrie, envahisseurs de la nouvelle patrie, qui vous a adoptés, » seront vos adversaires. Espagnols! souvenez-vous, à l'heure du » combat, des massacres de St.-Sébastien. Soldats américains, » concitoyens, quelle que soit votre origine! Souvenez-vous pour » qui et contre qui vous combattrez: pour tout ce qui rend la vie » précieuse, pour une patrie, sur laquelle la nature a répandu » tous ses dons. Pour vos foyers, pour l'existence d'êtres qui » vous sont plus chers que la vie, pour vos femmes, vos enfants, » pour la liberté enfin, sans laquelle le foyer domestique, la pa- » trie, la famille, sont plutôt des malédictions que des bienfaits » du ciel; la liberté, sans laquelle les embrassements des épou- » ses, les caresses des enfants, ne sont qu'une source de déses- » poir pour le lâche, qui s'est laissé ravir ce plus précieux des » biens.

» Citoyens de la Louisiane! Je me réjouis de l'esprit qui vous » anime. Je m'en réjouis non seulement pour votre honneur, » mais pour votre propre sûreté. Car je ne puis vous le taire, je » n'aurais fait, et je ne ferai, à l'avenir, aucune différence » entre le citoyen, oublieux de son devoir, et l'ennemi qu'il re- » fuserait de combattre. A présent, en voyant dans vos rangs » des hommes résolus à défendre leur pays — je vous salue, » Louisianais! Vous êtes mes frères d'armes.

» Conservez dans l'action l'énergie qui vous anime aujour- » d'hui, et je vous promets une éclatante victoire, sur l'ennemi » qui vous a insulté, en affectant de douter de votre attachement » à votre nouvelle patrie. »

Je transcris en entier, à cause de sa brièveté, le discours adressé aux bataillons des hommes de couleur libres:

« Soldats!

» J'étais encore campé sur les bords de la Mobile, que, déjà » je vous appelais dans nos rangs, pour partager la gloire et les » dangers de vos concitoyens blancs. Je savais qu'accoutumés à » braver la faim, la soif et toutes les fatigues, vous deviez être » formidables à un ennemi envahisseur. Je savais aussi que vous » aimiez votre terre natale, mais vous avez surpassé mon attente. » Vous unissez aux qualités propres au guerrier, le noble en- » thousiasme qui porte aux grandes actions. L'ennemi s'avance, » ses flottes couvrent nos lacs. Il a compté sur nos divisions in- » testines. Qu'il vienne! les braves ont serré leur rangs. On ne » se dispute plus ici que le prix de la valeur, la gloire, son im- » mortelle récompense. »

Ces extraits suffisent pour prouver qu'il n'y avait rien du Matamore, du Rodomont, ni même de la présomption brutale d'Ajax dans le vainqueur d'Orléans. Il est juste de dire, cependant que Jackson pensait qu'il convenait de réprimer, par un langage ferme, la jactance de quelques chefs poussée jusqu'au dévergondage, depuis l'inglorieux succès des armes britanniques à Washington. Jactance un peu déconcertée pourtant par l'échec devant Baltimore, mais qui ne fut tout à fait réprimée que par la bataille d'Orléans. C'est cette victoire qui apprit à notre adversaire qu'une grande nation venait de surgir, qui ne reculerait devant aucun sacrifice pour maintenir le haut rang où l'avaient placée son vaste territoire, ses progrès intellectuels, le courage et l'esprit d'entreprise de ses citoyens.

(*La suite prochainement.*)

(1) Michel Chevalier.

W^m S. STYER,

TAYLOR FROM LONDON, *Plaats*, n° 4, AT THE HAGUE

Most respectfully informs the NOBILITY and GENTRY that he has received a splendid stock of the most *Fashionable Goods* for the present season.

He has likewise just received from London the Celebrated Waterproof GIG-WRAPPER, most requisite and usefull so all Gentlemen Amateurs of driving, also the Newly invented patent RAILWAY WRAPPER and the very last London shaped Pelto, patronised by H. R. H. PRINCE ALBERT.

AVIS.

Mr. **K. H. Steup**, *d'Amsterdam*, a l'honneur de prévenir MM. les Amateurs et Maitres de Musique de La Haye, qu'il vient de s'établir en cette ville pour la vente de Pianos, etc. Ses relations avec les meilleures fabriques Anglaises, Françaises, Allemandes et autres, le mettent à même de pouvoir satisfaire au mieux ceux qui voudront l'honorer de leur confiance.

Des Pianos qui ont servi, seront pris en échange; M. Steup se charge également de la réparation et de l'accord; il tient aussi des guide-mains, des trompettes, etc.; son domicile: *Amsterdamsche Veerkade*, n° 227.

D. DE JONG,

M^d. Tailleur,

Korte Pooten, n.° 403, à La Haye,

à l'honneur d'annoncer son retour de Paris avec un assortiment complet de tout ce que Paris offre en fait de nouveautés pour la Saison d'Hiver: Draps, étoffes magnifiques pour PALETOTS, PANTALONS et GILETS, des CRAVATTES, CHEMIRS et des VELOURS de première qualité.

Il continuera de s'efforcer par le plus prompt service possible, par l'élégance du travail et surtout par la modicité des prix, de mériter la confiance du public.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 24 Octobre.

		Int.	Cours 23 oct.	Ouvert.	Fermé
	Dette active	2	59	59	59
	Dito dito	2½	72	72	72
	Dito en liquidation	3	72	72	72
	Dito dito	4	94	94	94
	Dito des Indes	4	—	—	—
Pays-Bas	Syndicat	4½	—	99	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	157	157	157
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4	—	116	—
	Abt du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97	—
	Emprunt de 1840	4	—	91	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	89	89	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Déferred		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	—	20	20
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	23	—
	Obligations Gon. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	5	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—	—
	Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	55	56	57

Bourse de Paris du 23 Octobre.

		Int.	Cours 22 oct.	Ouvert.	Fermé
France	Cinq pour cent	5	117 60	—	—
	Trois pour cent	3	82 60	—	—
	Emprunt Ardoins		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
Espagne	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	6½	—
Naples	Certificats Falconet	4½	—	101	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	3	—	—	—
Belgique	Dito		—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 22 Octobre.

Métalliques, 5 %. — Naples, 5 %. — Ardoins, 6 % 20. Dette différée ancien. — Passive, 5 %. — Lots de Hesse. — Après la Bourse (2½ heures), Ardoin 20 ⅛ A.

Bourse de Londres du 23 Octobre.

3 % Cons. 97 ¼. — 2½ % Holl. 58 ½, 59. — 4 % 92, 93. — Espagne 25 ⅝, 26. — 5 % 36 ⅝, 37. — Portug. 57, 59. — Russes 115, 115.

Période d'Hiver

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET RHÉNAN

Heures de départ et d'arrivée de La Haye à Arnhem par Amsterdam et Utrecht.

Départ de La Haye.	Départ de Harlem	Arrivée à Amsterd.	Départ d'Amsterd.	Départ d'Utrecht.	Arrivée
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	
8 15	9 47	10 17	7 45	8 55	
12 45	2 3	2 30	11 35	1 05	
4 15	5 46	6 16	5 27	6 37	
7 15	8 46	9 16			

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye par Utrecht et Amsterdam.

Départ d'Arnhem.	Départ d'Utrecht.	Arrivée à Amsterd.	Départ d'Amsterd.	Départ de Harlem.	Arrivée à La Haye.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 10	8 50	10 00	8 30	10 —	11 31
1 30	4 01	2 20	1 05	2 —	2 45
3 35	4 15	6 25	4 —	5 —	6 31
				8 —	9 02

LA HAYE, chez **Léopold** [illegible] *Nieuwstraat*.

0000000

A. MULLER, *Tailleur de Paris*,

Veenestraat, n° 140, à La Haye,

a l'honneur de prévenir le Public, qu'il vient d'arriver de France avec un choix de Nouveautés en tous genres, et principalement en ce qui concerne son état. Il se flatte qu'on voudra bien lui conserver la bienveillance qu'il s'efforcera toujours de mériter.

Madame BLONDELLE, de Paris,

FABRICANTE DE CORSETS,

a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle arrivera en cette ville dans la seconde quinzaine de Novembre. Elle logera à la *Cour de Berlin*, *Heerenstraat*.